

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 5 Juin - 18 H15

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, convoqué conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session **ordinaire** en salle du Conseil de la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur **DENEUVE** Arnaud, Maire

Présents : Mmes **FATRAS** Patricia, **HUBERT** Estelle, **JULIEN** Stéphanie, **ROSSE** Céline, **SEVESTRE** Valérie

MM. **ANSOULT** Bertrand, **CARPENTIER** Richard, **CLEMENT** Jean-Jacques, **CORDIER** Christian, **LENOIR** Anthony, **THIBAUT** Jean-Luc, **WURTZ** Patrick

Absents : Mme **NEUFVILLE** Anaïs qui donne pouvoir à Mme **HUBERT** Estelle

Absents excusés : M. **THIBAUT** Jean-Luc, Mme **GRENON** Aurélia

Un scrutin a eu lieu, Mme **HUBERT** Estelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 22 mai 2026 - Date d'affichage de la convocation : 22 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 12- Nombre de votants : 13

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.04.2026
- ELECTIONS DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 09/2026 (3 titulaires et 3 suppléants)
- REDEVANCE POUR OCCUPATION SUR LE DOMAINE PUBLIC ORANGE
- RENOUELEMENT DES CONTRATS DES AGENTS D'ANIMATION
- DEMANDES DE SUBVENTIONS REFECTION MUR DE LA MAIRIE
- RAPPORTS À LA SUITE DU CONTROLE DES AIRES DE JEUX EXTERIEURS
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

D.2026.21 : APPROBATION DU PV DU 28.04.2026

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28.04.2026

D.2026.22 : REDEVANCE POUR OCCUPATION SUR LE DOMAINE PUBLIC ORANGE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est possible de demander une redevance auprès d'Orange pour l'occupation sur le domaine public.

Le Conseil Municipal décide donc d'établir un titre de recette auprès d'Orange pour les années 2025 et 2026 selon leurs tarifs en vigueur.

D.2026.23 /D.2026.24 /D.2026.25 : RENOUELEMENT DES CONTRATS DES AGENTS D'ANIMATION

Les contrats des agents d'animation sont renouvelés pour une année.

D.2026.26 : SUBVENTION REFECTION MUR DE LA MAIRIE

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de continuer à procéder aux travaux de ravalement de la façade de la mairie afin de préserver le patrimoine communal.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à : 17 748.49 € TTC soit 16 134.99 € HT

Afin de financer cette opération, il est proposé de solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

✓ Biens sans maitre

Monsieur le Maire informe les conseillers que les impôts fonciers ont contacté la Mairie car la succession LEVIONNAIS n'a jamais été finalisée et la personne est décédé depuis plus de 30 ans. La commission des impôts ira constater l'état d'abandon et renseignements seront pris pour enclencher la procédure de « biens sans maître ».

✓ City Stade

Un arrêté a été pris pour interdire les deux roues. Pour le prochain saint Riquier Actus, une note sera faite pour les aboiements de chiens.

La commission Bien Vivre Ensemble a arrêté la date du 27 septembre pour la fête des habitants. Une réunion est prévue le 31 juillet pour finaliser l'organisation.

La commission « finances » se réunira cet été.

L'alarme de la salle des fêtes est de nouveau opérationnelle, le contrôle de la VMC sera fait avant la réouverture au public.

Point sera fait avec le Plan Communal de Sauvegarde pour référencer les personnes dites « vulnérables ».

Route du Golf : trois candélabres à changer.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21H10

Secrétaire de séance,
HUBERT Estelle

le Maire,
DENEUVE A.

